

Commission Centrale d’Ethique (CCE) : Rapport annuel 2013

Mandat

a) Élaboration d'avis concernant des questions médico-éthiques ayant un impact social

La CCE encourage la discussion de problèmes éthiques au sein de la société et s'exprime sur des questions médico-éthiques ayant un impact social. Elle répond à des questions d'ordre médico-éthique soumises à l'ASSM par des institutions publiques ou privées ou des particuliers.

b) Élaboration de directives et de recommandations médico-éthiques

La CCE anticipe et discute les problèmes éthiques en médecine. Elle rédige des directives et des recommandations médico-éthiques destinées à soutenir la pratique médicale, la recherche et la formation des professionnels de la santé. Elle est attentive à la manière dont les différentes directives et recommandations de l'ASSM sont appliquées. Elle encourage l'échange d'informations et les contacts entre les destinataires (individus ou groupes) de ses directives et recommandations.

c) Échanges avec d'autres organisations du domaine de l'éthique

La CCE entretient et développe les relations et les échanges avec d'autres acteurs du domaine de l'éthique dans le système de la santé, sur le plan national ou international.

Membres

Prof. Christian Kind, St. Gall, Président

PD Dr Markus Zimmermann-Acklin, Fribourg, Vice-Président

Dr Hermann Amstad, Bâle, Secrétaire général, ex officio

Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich

Prof. Thomas Bischoff, Lausanne

Dr Monique Gauthey, Genève

Dr Daniel Grob, MHA, Zurich

Prof. Samia Hurst, Genève

Dr Roland Kunz, Affoltern a. Albis

Prof. Peter Meier-Abt, Président ASSM, ex officio

Dr Jacqueline Minder, Winterthur

lic. théol., Settimio Monteverde, MAE, Arlesheim

Dr. Hans Neuenschwander, Lugano

Dr Valdo Pezzoli, Lugano

lic. iur. Michelle Salathé, MAE, Bâle. Secrétaire générale adjointe, ex officio

Dr Jacques Seydoux, Delémont

PD Dr Martin Siegemund, Baden

Prof. Dominique Sprumont, Neuchâtel

Prof. John-Paul Vader, Lausanne, jusqu'au 1.4.2013

Marianne Wälti-Bolliger, Tramelan

Dr Philipp Weiss, Bâle

PD Dr Hans Wolff, Genève

Activités 2013

L'élaboration de directives, recommandations et prises de position constitue l'activité principale de la CCE, mais elle a également examiné de nombreux autres thèmes au cours des quatre séances de cette année.

Directives et recommandations médico-éthiques

En mars 2013, la CCE a chargé une nouvelle sous-commission, dirigée par le Prof. P. Hoff, d'élaborer des directives sur le thème des « Mesures de contrainte en médecine ».

Conformément au mandat de la Commission Centrale d'Éthique (CCE), les directives traiteront notamment des aspects suivants:

- les conditions éthiques et juridiques requises pour l'application de mesures de contrainte dans différents domaines de la médecine (psychiatrie, gériatrie, médecine d'urgence et médecine intensive etc.);
- le rôle et les responsabilités des médecins, des soignants et des autres professionnels de la santé;
- le rôle des détenteurs de l'autorité parentale respectivement du tuteur lorsqu'il s'agit de personnes mineures ou sous curatelle;
- les processus de décisions, l'obligation de documentation et le devoir de diligence lors de l'application de mesures de contrainte et du suivi des patients.
- la prévention des mesures de contrainte.

Les directives « Mesures de soins intensifs », élaborées par une sous-commission, sous la direction du Prof. Reto Stocker, ont été définitivement approuvées par le Sénat en mai 2013.

Fin novembre, le Sénat a approuvé le projet de texte des directives « Distinction entre thérapie standard et thérapie expérimentale » pour la procédure de consultation. Ces directives définissent les notions de thérapie standard et de thérapie expérimentale, décrivent leur rapport à la recherche et récapitulent les devoirs des médecins ainsi que les droits des patients lors de l'application de thérapies expérimentales dans des cas individuels.

La CCE a soumis au Sénat des propositions pour améliorer l'implémentation des directives de l'ASSM; celles-ci seront mises en œuvre à partir de 2014 dans un esprit de promotion de la qualité.

Fin 2013, le Sénat a retiré les directives « Biobanques » datant de 2006. La Commission Centrale d'Éthique avait discuté des répercussions de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain sur les directives « Biobanques » et décidé de les retirer; elle suivra néanmoins avec attention les développements dans ce domaine et, si nécessaire, s'exprimera à ce sujet.

L'instauration prévue d'une sous-commission pour la révision des directives « Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée » a été reportée, d'une part en raison de l'insuffisance des capacités et, d'autre part, parce que la répartition des thèmes avec les directives concernant le « Traitement et la prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance » doit être définie au préalable.

Relations publiques

La CCE a publié sept newsletters en 2013. Les unes concernaient des thèmes d'actualités, les autres annonçaient de nouvelles publications. Ainsi, deux factsheets relatifs à la révision de la Loi sur la transplantation (LTx) ont été publiés dans le but de faciliter la formation d'opinion:

- le factsheet « Transplantation d'organes: modèle de l'opposition ou modèle du consentement » (novembre 2013)
- le factsheet « Révision partielle de la loi sur la transplantation » (août 2013)

En novembre, la CCE a publié une prise de position concernant les rapatriements sous contrainte.

En décembre, la brochure Folia Bioethica (n° 38), éditée par la SSEB, a publié les conférences des Proff. Samia Hurst et Frank Mathwig sur le thème de l'« assistance au suicide en Suisse – la controverse autour du rôle adéquat de la médecine » avec une préface du Président de la CCE. La séance de février de la CCE a été consacrée au thème de ces deux conférences.

Colloques

Le 23 mars, le Président de la CCE a donné une conférence sur le thème de l'éthique dans la recherche clinique, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Institut d'éthique appliquée à Bad Dürkheim en Allemagne.

Le 22 mai, la CCE avait organisé un workshop concernant les « traitements standard ». Les experts invités ont discuté de la délimitation entre traitement standard et traitement expérimental ainsi que de la relation avec la recherche.

Le dernier colloque du cycle de symposiums sur l'économicisation de la médecine, organisé avec la Commission Nationale d'Éthique, s'est déroulé le 4 juillet ; il était intitulé « Médecine, quo vadis? Quelles exigences éthiques la gestion du système de santé doit-elle satisfaire? » et a connu, comme les années précédentes, une fréquentation assidue.

Le 26 août, une délégation de la CCE a été invitée, par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du conseil des États, à une audition concernant la révision de la loi sur la transplantation.

Autres activités

En mars 2013, la CCE a mis au concours une étude concernant l'attitude du corps médical face à l'assistance au suicide. Le mandat a été confié à «Brauer & Strub I Medizin – Ethik – Politik» et au «Büro Vatter AG». Les thèmes suivants sont examinés dans cette étude:

1. L'attitude des médecins face à l'assistance au suicide, sur le fond et en rapport avec un groupe de patients déterminé.
2. L'attitude des médecins concernant le rôle juste du corps médical en matière d'assistance au suicide.
3. La disposition des médecins à participer à un suicide assisté.
4. Les expériences des médecins en matière de suicide médicalement assisté.

La CCE suit étroitement la conception et le déroulement de l'étude. Les résultats de l'enquête qualitative ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire et ont été discutés au sein de la CCE.

La CCE a également examiné certains aspects du domaine de la « médecine carcérale ». En plus de la prise de position concernant la pratique des rapatriements forcés, publiée en novembre, des représentants de la CCE participent activement aux groupes de travail sur les thèmes des « flux de données médicales » et des « risques de santé des mesures de contrainte » dans le domaine des rapatriements sous contrainte.

Perspectives 2014

Les résultats de la consultation des directives « Distinction entre thérapie standard et thérapie expérimentale » seront évalués et le texte adapté en conséquence ; les directives devraient être définitivement approuvées en mai par le Sénat.

Le travail de rédaction des directives « Mesures de contrainte » est en cours; un projet de texte sera soumis au Sénat, lors de la séance de novembre, avant d'être mis en consultation.

La suite à donner aux directives « Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée » doit encore être clarifiée et initiée.

Le thème des biobanques reste d'actualité et sera suivi de près par la CCE.

Les directives « Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes » ainsi que les directives « Don d'organes solides par des personnes vivantes » seront adaptées à la loi révisée sur la transplantation dès son approbation par le Parlement.

L'étude concernant l'attitude du corps médical face à l'assistance au suicide fait l'objet de toutes les attentions et sera suivie d'une discussion approfondie au sein de la CCE.

Un concept pour une nouvelle série de colloques en collaboration avec la CNE, à partir de 2015, est actuellement à l'étude. Deux membres de la CCE, Samia Hurst et Markus Zimmermann, siègeront dans la CNE à partir de 2014, facilitant ainsi la coopération entre les deux institutions.

Commentaire

Le travail sur des thèmes comme la définition de la thérapie standard, la transplantation d'organes et les rapatriements forcés a montré que la CCE était en mesure de faire entendre efficacement la voix de l'éthique médicale dans le discours politique en Suisse. Il est important d'encourager la qualité de ces efforts sans toutefois instaurer un système formel susceptible de mettre en péril la vitalité de la CCE.

Le travail effectué pendant l'année passée n'a été possible que grâce à l'engagement exceptionnel des membres de la CCE et des sous-commissions et, tout particulièrement, de Michelle Salathé, secrétaire générale adjointe de l'ASSM et de Sibylle Ackermann, nouvelle collaboratrice scientifique de l'ASSM.

Prof. Christian Kind, ASSM, St. Gall